

Cet index de la GRI constitue le complément du rapport sur la Responsabilité sociale d'entreprise (RSE) 2018 de Rogers.

L'index suivant offre un aperçu du rapport sur la RSE de Rogers quant aux lignes directrices de la GRI. Ajouté aux commentaires des parties prenantes, cet index nous permet de cerner les sujets devant faire l'objet d'un rapport. Selon notre autodéclaration, notre rapport sur la RSE 2018 respecte ces lignes directrices essentielles.

Nous précisons l'emplacement de l'information relative à chaque indicateur de la GRI dans notre rapport sur la RSE 2018 et (ou) dans d'autres sources de Rogers (site web de l'entreprise, Rapport annuel 2018, circulaire de la direction sollicitant des procurations 2019). Pour certains indicateurs, nous fournissons dans l'index un bref énoncé sur notre réponse.

Vous trouverez ci-dessous un tableau illustrant comment nos questions importantes cadrent avec les aspects de la GRI. Nous avons également ajouté dans le présent index nos propres indicateurs de rendement clés (IRC) lorsque nous croyions que les IRC de la GRI ne correspondaient pas à notre façon de mesurer le rendement interne. En plus de nos éléments importants, nous avons inclus une divulgation de l'approche en matière de gestion pour les éléments mineurs, uniquement aux fins d'information.

Questions importantes de Rogers	Aspect des lignes directrices de la GRI
Gouvernance et éthique	Gouvernance; Éthique et intégrité; Investissement Lutte contre la corruption; Politiques publiques
Service à la clientèle et transparence	Étiquetage des produits et services; Communication marketing
Innovation et leadership en matière de réseau	Communautés locales
Responsabilité liée aux produits	Produits et services; Santé et sécurité des consommateurs
Vie privée et sécurité de l'information	Vie privée et sécurité de l'information
Gestion des talents	Emploi; Formation et éducation
Inclusion et diversité	Diversité et égalité des chances
Sécurité et bien-être	Santé et sécurité au travail
Consommation d'énergie et changements climatiques	Énergie; Émissions; Transport
Réduction des déchets	Matières; Effluents et déchets; Produits et services
Bienfaisance communautaire	Impacts économiques indirects; Communautés locales
Inclusion numérique	Impacts économiques indirects
Rendement économique	Performance économique; Impacts économiques indirects
Gestion éthique de la chaîne d'approvisionnement	Pratiques d'achat; Évaluation environnementale des fournisseurs; Évaluation des pratiques en


	matière d'emploi chez les fournisseurs; Évaluation du respect des droits de l'homme chez les fournisseurs; Évaluation des impacts des fournisseurs sur la société
--	---

Éléments d'information requis généraux	Lien, numéro de page et information	Assurance externe
PROFIL DE L'ORGANISATION		
102-1	Rogers Communications Inc.	
102-2	Rapport annuel 2018 À propos du présent rapport Site web de Rogers Aucun produit ou service offert par Rogers ne fait l'objet d'interdiction.	
102-3	Toronto, Ontario, Canada	
102-4	Principalement au Canada	
102-5	Rapport annuel 2018 Gouvernance et éthique	
102-6	Canada	
102-7	Rapport annuel 2018 Rendement économique Rogers comptait 26 100 employés actifs au 31 décembre 2018.	
102-8	Inclusion et diversité Gestion des talents Plus de 99 % de nos employés travaillent au Canada et plus de 98 % travaillent à temps plein ou à temps partiel.	
102-9	Approvisionnement et gestion des fournisseurs	
102-10	Pas de changement important en 2018	
102-11	Nous assurons la gestion responsable des risques environnementaux par l'intermédiaire de notre Stratégie environnementale et de notre Système de gestion environnementale. Notre programme de gestion des risques d'entreprise vise à assurer la cohérence des méthodes employées pour déterminer, évaluer, gérer, surveiller et communiquer les risques à l'échelle de l'entreprise, ainsi qu'à assurer la conformité de nos efforts de gestion des risques avec notre vision, notre mission, nos valeurs et nos objectifs en matière de stratégie et d'affaires. Rapport annuel 2018 Gouvernance et éthique	
102-12	Bienfaisance communautaire	

	Code de déontologie des fournisseurs (en ligne) Innovation et leadership en matière de réseau Responsabilité liée aux produits Environnement opérationnel et limites	
102-13	Association canadienne des télécommunications sans fil : Rogers siège au conseil d'administration de l'ACTS et intervient dans les discussions tenues par ses comités. Le Conference Board du Canada Canadian Marketing Association L'Association canadienne des radiodiffuseurs Le Conseil Canadien Des Normes de la radiotélévision : Rogers siège au conseil d'administration de l'ACR ainsi qu'à son Conseil de la radio. Information Technology Association of Canada Conseil Consultatif Canadien de la Radio Les Femmes en Communications et Technologie Catalyst Canada Canadian Digital Policy Forum Forum des Politiques Publiques CD Howe Institute OECD - BIAC La Chambre Commerce du Canada Fédération Canadienne des Contribuables Association Canadienne de Communication Ontario Chamber of Commerce Joint Audit Cooperation	
102-14	Un message de notre président et chef de la direction	
102-15	Un message de notre président et chef de la direction La RSE chez Rogers Engagement des parties prenantes Nos questions importantes Nos progrès et nos objectifs Gouvernance et éthique Rapport annuel 2018 Les cibles et les tendances en matière de rendement sont indiquées tout au long du rapport.	
102-16	La RSE chez Rogers Gouvernance et éthique Code de déontologie de Rogers (en ligne)	
102-17	Gouvernance et éthique	
IRC de Rogers	Pourcentage des employés ayant suivi la formation sur le Code de déontologie de Rogers	Oui. Énoncé sur l'assurance externe de KPMG

102-18	Rapport annuel 2018 Circulaire de la direction sollicitant des procurations 2018 Gouvernance et éthique La RSE chez Rogers	
102-19	Gouvernance et éthique	
102-20	Gouvernance et éthique	
102-21	Engagement des parties prenantes	
102-22	Rapport annuel 2018 Circulaire de la direction sollicitant des procurations 2018 Gouvernance et éthique.	
102-23	Les rôles de président du conseil d'administration et du chef de la direction sont distincts. Le président du conseil d'administration de Rogers n'est pas indépendant et n'est pas cadre dirigeant. Rapport annuel 2018 Circulaire de la direction sollicitant des procurations 2018	
102-24	Rapport annuel 2018 Circulaire de la direction sollicitant des procurations 2018	
102-25	Gouvernance et éthique Rapport annuel 2018 Circulaire de la direction sollicitant des procurations 2018 Code de déontologie des administrateurs (en ligne) Code de déontologie de Rogers (en ligne)	
102-26	La RSE chez Rogers Rapport annuel 2018	
102-27	La RSE chez Rogers Gouvernance et éthique	
102-28	Circulaire de la direction sollicitant des procurations 2018 Nos questions importantes	
102-29	Engagement des parties prenantes Nos questions importantes Gouvernance et éthique	
102-30	Gouvernance et éthique	
102-31	Gouvernance et éthique	
102-32	À propos du présent rapport La RSE chez Rogers Gouvernance et éthique Le rapport sur la RSE de Rogers est approuvé par notre Comité de gouvernance de la RSE et notre Comité sur la divulgation.	

102-33	En cas de préoccupation majeure relative aux répercussions économiques, environnementales ou sociales, l'équipe de RSE et le chef de direction se rencontreraient afin de déterminer les meilleures mesures à prendre. Ces mesures seraient par la suite transmises au Conseil d'administration.	
102-34	Aucune préoccupation majeure n'a été soulevée relativement à des questions environnementales, sociales ou économiques.	
102-35	Circulaire de la direction sollicitant des procurations 2018	
102-36	Circulaire de la direction sollicitant des procurations 2018	
102-37	Les propositions et politiques en matière de rémunération sont approuvées par le Comité des RH du Conseil d'administration. Le Comité des RH retient les services de consultants indépendants pour solliciter des conseils sur les questions de rémunération, comme des analyses comparatives pertinentes servant à évaluer la situation sur le marché des postes de direction clés, au besoin. Circulaire de la direction sollicitant des procurations 2018	
ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES		
102-40	Engagement des parties prenantes	
102-41	7 % de nos employés sont assujettis à des conventions collectives par l'entremise de divers syndicats des secteurs de la câblodistribution et des médias.	
102-42	Engagement des parties prenantes	
102-43	Engagement des parties prenantes	
102-44	Engagement des parties prenantes	
PROFIL DU RAPPORT		
102-45	Le rapport englobe toutes les unités d'exploitation et les activités détenues à 100 % au Canada.	
102-46	Engagement des parties prenantes Nos questions importantes Environnement opérationnel et limites	
102-47	Nos questions importantes	
102-48	Indication tout au long du rapport	
102-49	Nos questions importantes	
102-50	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2018	
102-51	Le rapport sur la RSE 2018 a été publié en 2018. Notre rapport précédent (Rapport sur la RSE 2016) a été publié en juillet 2018.	
102-52	Annuel	
102-53	csr@rci.rogers.com	
102-54	Dans la création de notre rapport	

	sur la RSE, nous avons suivi les normes de la GRI.	
102-55	Cet index de la GRI constitue le complément du rapport sur la Responsabilité sociale d'entreprise (RSE) 2018 de Rogers.	
102-56	À propos du présent rapport Énoncé sur l'assurance externe de KPMG Les principaux indicateurs ont été assurés de façon indépendante par KPMG. Ils sont désignés dans notre Rapport sur la RSE 2018 au moyen du symbole  , KPMG fournit des évaluations indépendantes. KPMG a été proposée et choisie à titre de vérificateurs de Rogers lors de la rencontre annuelle des actionnaires de la société.	
PERFORMANCE ÉCONOMIQUE		
103-1, 103-2, 103-3	Rendement économique Rapport annuel 2018	
201-1	Rendement économique	Oui. Distribution de la contribution économique Énoncé sur l'assurance externe de KPMG
201-2	Consommation d'énergie et changements climatiques Gouvernance et éthique	
201-3	Gestion des talents Les employés à temps plein y ont droit après trois mois de service continu. Le versement dans le cadre du régime de retraite à prestations déterminées de Rogers est défini par la méthode de calcul du revenu moyen en carrière. Les régimes de retraite à prestations définies de la Société présentaient un déficit net de solvabilité d'approximativement 365 millions de dollars au 31 décembre 2018 (452 millions de dollars en 2017). En 2018, notre déficit net aux fins de solvabilité a augmenté de 87 millions de dollars, surtout en raison d'une baisse du taux d'actualisation que nous utilisons pour mesurer ces obligations. Rapport annuel 2018	
201-4	Rogers ne reçoit pas une aide financière importante des différents paliers de gouvernement.	
IRC de Rogers	Salaires et avantages sociaux des employés	Oui. Énoncé sur l'assurance

		externe de KPMG
PRÉSENCE SUR LE MARCHÉ		
103-1, 103-2, 103-3	Gestion des talents	
202-2	Rogers n'a pas de politique ni de procédure formelle d'embauche locale et ne fait pas le suivi de la proportion d'employés de la haute direction de la communauté locale engagés. Nous prenons des mesures pour faire en sorte que nos effectifs soient représentatifs des collectivités que nous desservons. Plus de 99 % de nos employés sont établis au Canada.	
IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS		
103-1	Rendement économique Bienfaisance communautaire Inclusion numérique	
203-1	Innovation et leadership en matière de réseau Bienfaisance communautaire Inclusion numérique	
203-2	Bienfaisance communautaire Inclusion numérique Rendement économique	
IRC de Rogers	Total de l'investissement communautaire	Oui. Énoncé sur l'assurance externe de KPMG
IRC de Rogers	Impôts payés et autres paiements au gouvernement	Oui. Énoncé sur l'assurance externe de KPMG
IRC de Rogers	Dépenses en immobilisations	Oui. Énoncé sur l'assurance externe de KPMG
IRC de Rogers	Nouveaux abonnés grâce au programme Branché sur le succès (une solution Internet abordable pour les familles et les jeunes à faible revenu)	
PRATIQUES D'ACHAT		
103-1, 103-2, 103-3	Approvisionnement et gestion des fournisseurs	
204-1	Rogers n'est pas mandatée pour faire affaire avec des fournisseurs canadiens, mais nous essayons de le faire dans la mesure du possible. Environ 85 % de nos 200 grands fournisseurs ont leur siège social au	

	Canada ou mènent des activités importantes au Canada en 2018.	
IRC de Rogers	Pourcentage de nos 200 plus importants fournisseurs qui sont canadiens ou qui mènent des activités importantes au Canada	
IRC de Rogers	Total - fournisseurs	
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION		
103-1, 103-2, 103-3	Gouvernance et éthique	
205-1	Gouvernance et éthique	
205-2	Gouvernance et éthique	
COMPORTEMENT ANTICONCURRENTIEL		
103-1, 103-2, 103-3	Service à la clientèle et transparence	
206-1	Rapport annuel 2018	
ENVIRONNEMENT		
MATIÈRES		
103-1, 103-2, 103-3	Réduction des déchets	
301-1	Réduction des déchets	
301-2	Réduction des déchets	
IRC de Rogers	Consommation de papier totale	Oui. Énoncé sur l'assurance externe de KPMG
IRC de Rogers	Pourcentage des clients recevant des factures électroniques	Oui. Énoncé sur l'assurance externe de KPMG
ÉNERGIE		
103-1	Consommation d'énergie et changements climatiques	
302-1	Consommation d'énergie et changements climatiques 87 % de l'énergie consommée par Rogers provient de l'électricité, suivie du gaz naturel (7 %) et des autres combustibles (6 %).	
302-2	Consommation d'énergie et changements climatiques	
302-3	Consommation d'énergie et changements climatiques	
302-4	Consommation d'énergie et changements climatiques	
302-5	Consommation d'énergie et changements climatiques	
IRC de Rogers	Consommation énergétique totale	Oui. Énoncé sur l'assurance

		externe de KPMG
IRC de Rogers	Consommation totale d'énergie en fonction du revenu	
EAU		
103-1, 103-2, 103-3	Nous avons mis en place des programmes et des initiatives de réduction de l'utilisation de l'eau, comme des aérateurs et des toilettes à débit réduit. Réduction des déchets	
303-1	Réduction des déchets Nous avons utilisé 265 640 m ³ d'eau dans nos bureaux en 2018. L'eau est principalement utilisée dans nos immeubles de bureaux et sert à combler les besoins quotidiens des employés (cuisines, salles de toilette). L'eau consommée provient principalement des aqueducs municipaux.	
ÉMISSIONS		
103-1, 103-2, 103-3	Consommation d'énergie et changements climatiques	
305-1	Consommation d'énergie et changements climatiques	
305-2	Consommation d'énergie et changements climatiques	
305-3	Consommation d'énergie et changements climatiques	
305-4	Consommation d'énergie et changements climatiques	
305-5	Consommation d'énergie et changements climatiques	
305-6	Consommation d'énergie et changements climatiques Réduction des déchets	
IRC de Rogers	Émissions de GES de portée 1	
IRC de Rogers	Émissions de GES de portée 2	
IRC de Rogers	Total partiel des émissions de GES de portées 1 et 2	Oui. Énoncé sur l'assurance externe de KPMG
IRC de Rogers	Émissions de GES de portée 3	
IRC de Rogers	Émissions de GES totales	
IRC de Rogers	Émissions de GES totales par revenu	
EFFLUENTS ET DÉCHETS		
103-1	Réduction des déchets	
306-2	Réduction des déchets	
306-3	Réduction des déchets	
306-4	Cet indicateur n'est pas jugé pertinent puisque Rogers n'effectue pas le transport, l'importation, l'exportation ni le traitement d'une quantité importante de déchets dangereux. Des procédures sont mises en place pour gérer les déchets dangereux qui proviennent de l'exploitation des immeubles, comme les solvants de nettoyage et les ampoules fluorescentes. Toutefois, les volumes sont relativement petits comparativement à	

	ceux de nos matériaux solides, et il n'y a aucun système en place pour en calculer les volumes à l'échelle de l'entreprise.	
IRC de Rogers	Total des déchets produits	
IRC de Rogers	Total des déchets recyclés	
IRC de Rogers	Pourcentage de la totalité des déchets détournés des sites d'enfouissement	
IRC de Rogers	Déversements et rejets	
CONFORMITÉ		
103-1, 103-2, 103-3	Consommation d'énergie et changements climatiques	
307-1	Nous n'avons reçu aucune amende pour des infractions environnementales ou des incidents de non-conformité aux lois et règlements sur l'environnement en 2018.	
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES FOURNISSEURS		
103-1, 103-2, 103-3	Approvisionnement et gestion des fournisseurs	
308-1	Approvisionnement et gestion des fournisseurs	
IRC de Rogers	Pourcentage des processus d'offre concurrente où le fournisseur a accepté notre Code de déontologie des fournisseurs et notre Code de déontologie	
IRC de Rogers	Nombre de réponses à notre questionnaire sur l'approvisionnement éthique	
PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI ET TRAVAIL DÉCENT		
EMPLOI		
103-1, 103-2, 103-3	Gestion des talents	
401-1	Gestion des talents Nous avons pourvu 8,984 postes en 2018.	
401-2	Gestion des talents Tous les avantages entrent en vigueur dès l'embauche pour les employés à temps plein, et après trois mois de service continu pour les employés à temps partiel.	
401-3	Toutes les employées à temps plein et à temps partiel ont droit à un congé de maternité et tous les parents à temps plein et à temps partiel sont admissibles à un congé parental ou d'adoption. Les employés qui reviennent au travail après un congé de maternité ou un congé parental ou d'adoption reprendront leur poste, à moins que celui-ci ne soit plus disponible pour une raison valable. Dans ce cas, on offre aux employés un poste comparable avec le même salaire et les mêmes avantages sociaux.	
IRC de Rogers	Taux de roulement volontaire	Oui. Énoncé sur l'assurance

		externe de KPMG
IRC de Rogers	Taux de placement interne	
RELATIONS EMPLOYEUR/EMPLOYÉS		
103-1, 103-2, 103-3	7 % de nos employés sont assujettis à des conventions collectives par l'entremise de divers syndicats des secteurs de la câblodistribution et des médias.	
402-1	Nos conventions collectives prévoient un préavis raisonnable, de 30 à 90 jours selon la convention, dans le cas de changements opérationnels.	
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL		
103-1, 103-2, 103-3	Sécurité et bien-être	
403-1	Sécurité et bien-être	
403-2	Sécurité et bien-être	
403-4	Certaines conventions collectives contiennent des articles sur des questions de santé et de sécurité, d'autres, non. 7 % de nos employés sont assujettis à des conventions collectives.	
IRC de Rogers	Taux d'incidents entraînant une perte de temps	Oui. Énoncé sur l'assurance externe de KPMG
IRC de Rogers	Décès	
IRC de Rogers	Nombre de comités de santé et de sécurité au travail dans tout le Canada	
IRC de Rogers	Nombre d'ambassadeurs du programme Bien-être de Rogers dans tout le Canada	
FORMATION ET ÉDUCATION		
103-1, 103-2, 103-3	Gestion des talents	
404-1	Gestion des talents Les données sur la formation sont rapportées en fonction des dépenses.	
404-2	Gestion des talents	
404-3	Gestion des talents 100 %. Tous les employés sont soumis à des évaluations de rendement, peu importe le sexe ou la catégorie d'employés.	
IRC de Rogers	Investissement dans la formation	
IRC de Rogers	Investissement dans la formation par employé	
IRC de Rogers	Résultats liés à l'engagement des employés	Oui. Énoncé sur l'assurance externe de KPMG

IRC de Rogers	Taux de participation de nos employés au sondage sur l'engagement des employés	Oui. Énoncé sur l'assurance externe de KPMG
DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES		
103-1, 103-2, 103-3	Inclusion et diversité	
405-1	Inclusion et diversité Gouvernance et éthique	
IRC de Rogers	Les paramètres sur la diversité portent sur l'emploi de femmes, de membres de minorités visibles, d'employés autochtones et d'employés ayant une incapacité, et sont présentés sous forme de pourcentage de la main-d'œuvre regroupant tous les employés et les membres de la direction. Ce paramètre comprend tous les employés actifs et sous réglementation fédérale.	Oui. Énoncé sur l'assurance externe de KPMG
ÉVALUATION DES PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI CHEZ LES FOURNISSEURS		
103-1, 103-2, 103-3	Approvisionnement et gestion des fournisseurs	
414-1	Approvisionnement et gestion des fournisseurs	
IRC de Rogers	Nombre de réponses à notre questionnaire d'approvisionnement	
IRC de Rogers	Nombre de fournisseurs qui ont fait l'objet d'une vérification par Rogers	
IRC de Rogers	Nombre de fournisseurs qui ont fait l'objet d'une vérification par l'association Joint Audit Cooperation	
IRC de Rogers	Nombre de travailleurs touchés par la vérification des fournisseurs effectuée par Rogers	
IRC de Rogers	Nombre de travailleurs touchés par la vérification des fournisseurs effectuée par Joint Audit Cooperation	
MÉCANISMES DE RÈGLEMENT DES GRIEFS RELATIFS AUX PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI		
103-1, 103-2, 103-3	Gouvernance et éthique	
DROITS DE L'HOMME		
INVESTISSEMENT		
103-1, 103-2, 103-3	Gouvernance et éthique Approvisionnement et gestion des fournisseurs Rogers affaires Principes de Conduite (en ligne) Code de déontologie des fournisseurs (en ligne) Chaque employé de Rogers est protégé par les normes des droits de la personne canadiennes et internationales et doit les respecter. Nous respectons la Loi canadienne sur les droits de la personne. Nous avons également créé nos propres politiques et	

	<p>programmes afin de soutenir et de protéger les droits des personnes et des travailleurs dans toutes nos activités, y compris le droit des employés de s'associer et de négocier collectivement.</p> <p>En tant que base de notre engagement, les lignes directrices du Code de déontologie de Rogers énoncent en termes clairs qu'aucun geste ou pratique discriminatoire, de la part de quelque employé que ce soit, fondé sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'état matrimonial, la situation familiale, l'orientation sexuelle, l'état de personne réhabilitée ou l'invalidité, ne sera toléré.</p> <p>Notre engagement de respect des droits des personnes et des travailleurs s'étend jusqu'à notre chaîne d'approvisionnement. Tous nos fournisseurs, en effet, doivent respecter et protéger les droits de la personne pour avoir le droit de faire affaire avec nous. Pour obtenir plus de détails, consulter notre Code de déontologie des fournisseurs.</p>	
412-1	Approvisionnement et gestion des fournisseurs Gouvernance et éthique	
412-2	Gouvernance et éthique	
TRAVAIL DES ENFANTS		
103-1, 103-2, 103-3	Rogers affaires Principes de Conduite (en ligne) Code de déontologie des fournisseurs (en ligne)	
408-1	Approvisionnement et gestion des fournisseurs	
TRAVAIL FORCÉ OU OBLIGATOIRE		
103-1, 103-2, 103-3	Rogers affaires Principes de Conduite (en ligne) Code de déontologie des fournisseurs (en ligne)	
409-1	Approvisionnement et gestion des fournisseurs	
IRC de Rogers	Nombre de travailleurs touchés par la vérification des fournisseurs effectuée par Rogers	
IRC de Rogers	Nombre de travailleurs touchés par la vérification des fournisseurs effectuée par Joint Audit Cooperation	
SOCIÉTÉ		
COMMUNAUTÉS LOCALES		
103-1, 103-2, 103-3	Bienfaisance communautaire	
413-1	Innovation et leadership en matière de réseau Bienfaisance communautaire	
ÉVALUATION DU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME CHEZ LES FOURNISSEURS		
103-1	Approvisionnement et gestion des fournisseurs	
414-1	Approvisionnement et gestion des fournisseurs	

IRC de Rogers	Nombre de réponses à notre questionnaire sur l'approvisionnement éthique	
IRC de Rogers	Nombre de travailleurs touchés par la vérification des fournisseurs effectuée par Rogers	
IRC de Rogers	Nombre de travailleurs touchés par la vérification des fournisseurs effectuée par Joint Audit Cooperation	
IRC de Rogers	Nombre de travailleurs touchés par la vérification des fournisseurs effectuée par Rogers	
IRC de Rogers	Nombre de travailleurs touchés par la vérification des fournisseurs effectuée par Joint Audit Cooperation	
POLITIQUE PUBLIQUE		
103-1	Gouvernance et éthique	
415-1	Gouvernance et éthique	
IRC de Rogers	Contributions à des partis politiques	Oui. Énoncé sur l'assurance externe de KPMG
CONFORMITÉ		
103-1, 103-2, 103-3	Service à la clientèle et transparence	
419-1	Rapport annuel 2018	
RESPONSABILITÉ LIÉE AUX PRODUITS		
SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS		
103-1, 103-2, 103-3	Responsabilité liée aux produits Innovation et leadership en matière de réseau	
416-2	Service à la clientèle et transparence	
ÉTIQUETAGE DES PRODUITS ET SERVICES		
103-1, 103-2, 103-3	Service à la clientèle et transparence Responsabilité liée aux produits	
417-1	Responsabilité liée aux produits Rapport annuel 2018	
417-2	Rapport annuel 2018	
417-3	Rapport annuel 2018	
VIE PRIVÉE ET SÉCURITÉ DE L'INFORMATION		
103-1, 103-2, 103-3	Vie privée et sécurité de l'information	
418-1	Vie privée et sécurité de l'information	
IRC de Rogers	Plaintes concernant la protection de la vie privée jugées légitimes par le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada	
ASPECT: CONFORMITÉ		
103-1, 103-2, 103-3	Service à la clientèle et transparence	
419-1	Rapport annuel 2018	